



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Reprise de la troisième session

15-19 octobre 2001

Point 2 de l'ordre du jour

Contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement

Notes techniques

Note du Secrétaire général

Additif

Note technique numéro 1 : Propositions déjà présentées en vue de renforcer la coopération internationale en matière fiscale*

I. Introduction

1. Le renforcement de l'interdépendance économique et financière internationale a intensifié les répercussions qu'ont les questions fiscales d'un pays à l'autre et restreint les moyens dont disposent les autorités fiscales nationales pour adopter et faire appliquer différents instruments fiscaux. Les gouvernements ont de moins en moins de latitude lorsqu'ils fixent les types d'impôt et les taux applicables; en même temps, l'évasion et la fraude fiscales augmentent. De ce fait, il

se peut qu'il soit plus difficile aux gouvernements de financer les dépenses publiques et que les gouvernements des pays qui ont des dépenses incontournables et des sources limitées de revenu disposent d'options de financement moins nombreuses. Il est donc de plus en plus nécessaire d'améliorer la coopération internationale entre autorités fiscales. Un tel effort de coopération devra aussi porter sur les contraintes auxquelles se heurtent les administrations fiscales des pays en développement pour mobiliser des recettes de façon efficace.

2. Il existe déjà plusieurs organisations internationales qui analysent différents aspects de la coopération internationale en matière fiscale du point de vue de leurs membres. Le tableau qui figure dans l'annexe à la présente note donne des indications sur la composition géographique des différentes organisations, les questions qu'elles examinent et leurs méthodes de travail.

* La préparation de la note technique numéro 1 a été coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. De plus, des membres du personnel des entités suivantes ont participé, à titre personnel, à l'établissement de la note : Centre interaméricain des administrateurs fiscaux, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Banque mondiale.



Certaines sont mondiales, d'autres sont régionales et d'autres encore ne regroupent qu'un petit nombre de pays. Dans certains cas, la fiscalité n'est que l'une des questions étudiées; dans d'autres, c'est la seule. Il s'agit le plus souvent d'organisations gouvernementales, encore qu'il y ait deux organisations non gouvernementales qui jouent un rôle important dans ce secteur. Les organisations mondiales et régionales ont tendance à faire porter leurs travaux sur les impôts directs et les impôts indirects et sur les questions fiscales nationales et internationales. Certaines sont plus axées sur les questions d'administration fiscale; d'autres s'intéressent à la fois aux politiques et à l'administration fiscales. Aux Nations Unies aussi, il existe des groupes d'experts qui sont spécialistes de fiscalité, en particulier le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, qui relève du Conseil économique et social, et les groupes d'experts sur la comptabilité et autres questions connexes relevant de la CNUCED. Toutefois, il n'existe pas d'instance intergouvernementale mondiale qui s'occupe de questions de politiques et d'administration fiscales et de coopération internationale en matière fiscale sous tous ses aspects.

3. On trouvera ci-après, classées par ordre chronologique et accompagnées d'une indication du document de référence pertinent, les propositions visant à améliorer la coopération internationale en matière fiscale qui ont été présentées dans des réunions intergouvernementales ou autres réunions internationales. La présente note reprend les propositions qui vont de la création de nouvelles organisations ou institutions et de l'adoption de nouvelles règles et réglementations, à la mise en place de nouveaux mécanismes utilisant des organisations et institutions existantes. Sont exclues les initiatives d'organisations régionales qui n'intéressent pas les États non membres de celles-ci.

II. Propositions présentées

A. Organisation fiscale internationale (ONU, 2001, p. 10, 30 et 31, 72 et 73)

4. Le Groupe de haut niveau sur le financement du développement a suggéré que l'on envisage de créer une organisation fiscale internationale qui aurait les fonctions suivantes :

a) Compiler des statistiques, identifier les tendances et les problèmes, établir des rapports, offrir une

assistance technique et définir des normes internationales en matière de politique et d'administration fiscales;

b) Assurer une surveillance en matière de fiscalité de la même façon que le Fonds monétaire international (FMI) assure la surveillance des politiques macroéconomiques;

c) Assumer un rôle directeur en vue de limiter la concurrence fiscale qui prend la forme d'incitations excessives et inappropriées destinées à attirer les entreprises multinationales;

d) Élaborer des procédures d'arbitrage destinées à régler les différends fiscaux entre pays;

e) Encourager l'adoption d'un mécanisme multilatéral de partage d'informations fiscales, similaire à celui qui existe déjà au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin de limiter les possibilités de fraude fiscale sur le revenu d'investissements à l'étranger;

f) Élaborer et faire adopter un accord international d'imposition uniforme des sociétés multinationales;

g) Établir, négocier et faire appliquer des arrangements internationaux régissant l'imposition des émigrants, de façon que les pays soient mieux en mesure d'imposer leurs citoyens sur les revenus perçus où que ce soit dans le monde.

[Dans ce contexte, voir aussi Tanzi (1996; 1999, p. 173 à 186 de l'anglais.)]

B. Groupe directeur/Conseil d'organisations fiscales internationales (Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth et autres organisations, 2001)

5. En juin 2001, les chefs de secrétariat de cinq organisations ont proposé lors d'une réunion tenue à Montréal (Canada) la création d'un groupe directeur/conseil d'organisations fiscales internationales, qui serait au départ composé des secrétariats de ces organisations. Il s'agit des organisations ci-après : Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth, Centre interaméricain des administrateurs fiscaux, Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales, Organisation intra-européenne d'administrations fiscales et OCDE. Un petit secrétariat, offert par le Canada, assurera les services du

Groupe. La première réunion aura lieu à Séville (Espagne) en octobre 2001. Le Groupe cherchera à établir des liens avec d'autres organisations fiscales régionales ou internationales. À court terme, il aurait essentiellement pour fonctions de formuler les pratiques les meilleures en matière d'administration fiscale et de services aux contribuables, en utilisant par exemple le site Web d'échange des connaissances du Forum sur la gestion stratégique (<<http://www.FSMKE.org>>), que l'OCDE est en train de mettre au point, ainsi que d'assurer la coordination des travaux d'assistance technique.

C. Organisation ou instance internationale de coopération en matière fiscale ou renforcement du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (ONU, 2000 C, par. 142; Disney, 2000)

6. Dans le rapport qu'il a présenté au Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement à sa deuxième session de fond, le Secrétaire général a recommandé la constitution d'une organisation ou d'une instance internationale de coopération en matière fiscale, qui assumerait les diverses activités actuellement exécutées au niveau international sur la question. Une telle organisation servirait d'enceinte ouverte à tous pour l'examen de questions fiscales et pour la coopération dans ce domaine, notamment :

- a) Échange de données d'expérience nationales;
- b) Mise au point de définitions, normes et règles concernant la politique et l'administration fiscales et autres questions fiscales;
- c) Recensement des tendances et problèmes fiscaux au niveau national;
- d) Déclarations fiscales;
- e) Apport d'une assistance technique aux autorités fiscales nationales, en particulier celles des pays en développement et des pays en transition.

Le Secrétaire général a noté aussi que des propositions moins ambitieuses avaient été avancées, dont le renforcement du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

7. Le Secrétaire général a recommandé que la Conférence fasse effectuer, en coopération avec le FMI

et d'autres institutions financières internationales compétentes, une étude méthodique et approfondie des moyens propres à renforcer la coopération internationale en matière fiscale, notamment un processus de négociations spécifiquement consacré aux accords internationaux sur le sujet et la possibilité de créer une organisation ou une instance internationale aux fins de la coopération en matière fiscale.

8. La création d'une instance fiscale internationale sous les auspices des Nations Unies a aussi été proposée par le Conseil international de l'action sociale (CIAS) lors des auditions de la société civile tenues le 7 novembre 2000 au sujet du financement du développement (Disney, 2000). Cette instance pourrait avoir comme autres fonctions la recherche et le règlement de différends. Le CIAS a aussi proposé de renforcer le Conseil économique et social dans le domaine de la coopération fiscale, y compris en renforçant son comité d'experts et en organisant une grande conférence mondiale sur la fiscalité et le développement (Disney, 2000; 2001, p. 159 à 167 de l'anglais). Il a recommandé en particulier la création d'un groupe de travail spécial sur la coopération internationale en matière de réforme fiscale, qui serait composé d'environ 25 membres représentant à peu près équitablement les pays les plus puissants sur le plan économique, les pays les plus peuplés et d'autres pays choisis sur une base régionale.

D. Assistance technique (Organisation des Nations Unies, 2000 c), par. 30 à 33)

9. Le rapport présenté par le Secrétaire général au Comité préparatoire contient plusieurs recommandations concernant l'assistance à apporter aux pays pour leur permettre d'améliorer la gestion de leurs ressources budgétaires et de leur administration fiscale et de mieux lutter contre la fraude fiscale. Le rapport intéresse plus particulièrement la coopération Sud-Sud et l'aide apportée par les pays développés. Les mesures proposées auraient également pour effet de renforcer la coopération internationale dans le domaine fiscal. Les recommandations ci-après sont formulées dans le rapport :

- a) Les institutions internationales devraient être prêtes à aider les pays à élaborer des cadres budgétaires à moyen terme, dont tous les donateurs partenaires devraient tenir compte quand ils prêtent assistance à ces pays;

b) Les pays développés et les institutions internationales devraient apporter un soutien croissant, sous forme notamment d'une assistance technique au renforcement des institutions, aux pays en développement et aux pays à économie en transition désireux de simplifier leur législation fiscale, d'accroître l'efficacité de leur administration fiscale et d'améliorer le recouvrement de l'impôt en renforçant leurs capacités institutionnelles, techniques et technologiques, y compris par la mise en place d'une administration transparente, responsable et intègre;

c) Les institutions internationales devraient fournir une assistance aux pays en développement et aux pays à économie en transition qui prennent des mesures administratives et législatives pour lutter contre la fraude fiscale et décourager l'évasion fiscale, en particulier aux fins de faciliter la coopération Sud-Sud.

E. Action menée au niveau international dans le domaine fiscal pour mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires destinées au développement social (Organisation des Nations Unies, 2000 b), par. 142)

10. À sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté des propositions qui visaient à donner suite aux engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement social. Les initiatives prises pour donner suite à l'engagement 9 du Sommet mondial consistaient notamment à promouvoir, au moyen de l'action internationale, la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires destinées au développement social, en particulier par les moyens suivants : mise au point de dispositifs appropriés de coopération internationale en matière fiscale; examen de formules permettant de répartir l'assujettissement des sociétés multinationales à l'impôt sur les bénéfices entre les diverses juridictions sous lesquelles elles opèrent; examen des moyens de combattre le recours aux paradis fiscaux, une pratique qui fragilise les régimes fiscaux nationaux; prévention de l'évasion fiscale et promotion des traités tendant à éviter la double imposition.

F. Accord international sur une formule de répartition des recettes de l'impôt sur les sociétés entre les différentes juridictions (Organisation des Nations Unies, 2000, p. 5)

11. Dans le document qui a été présenté lors de la réunion d'un groupe spécial d'experts sur la stratégie visant à améliorer la mobilisation des ressources dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, organisée du 2 au 6 octobre 2000 par l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec l'Association de planification fiscale et financière, il était recommandé de conclure un accord international sur la répartition des recettes de l'impôt sur les sociétés entre les diverses juridictions. Il était proposé que les recettes soient réparties selon une formule convenue au niveau international et qui reposerait dans la mesure du possible sur des indicateurs objectifs vérifiables comme par exemple la répartition de la main-d'oeuvre, de la masse salariale ou encore du capital fixe entre les différents pays. Voir aussi le rapport sur les travaux de la réunion (Organisation des Nations Unies, 2001 c), par. 16). Dans sa résolution S-24/2, l'Assemblée générale a également suggéré qu'un tel accord devrait être envisagé (Organisation des Nations Unies, 2000 d), annexe, par. 142). Les avantages et les limites des différentes méthodes de répartition sont analysés par Mintz (1998).

G. Accord international sur l'imposition à la source des intérêts, dividendes, redevances et commissions de courtage (Organisation des Nations Unies, 2000, p. 5; Disney, 2000)

12. Dans le document susmentionné, établi à l'intention de la réunion du groupe spécial d'experts sur des stratégies visant à améliorer la mobilisation des ressources dans les pays en développement et les pays à économie en transition, il est également recommandé de conclure un accord international sur un ensemble de taux d'imposition uniformes qui seraient appliqués à la source sur les intérêts, les dividendes, les redevances et les commissions de courtage. Ces taux seraient appliqués aux versements effectués hors des limites juridictionnelles. L'impôt serait collecté unilatéralement. On pourrait ou non prévoir en parallèle des conventions relatives au transfert d'une partie de l'impôt prélevé à la source vers le pays de résidence du contribuable. Voir aussi le rapport sur les travaux de la réunion (Organisation des Nations Unies, 2001 c), par. 16). Une proposition analogue a été avancée par le Conseil international de l'action sociale lors des auditions de la société civile sur le financement du développement tenues le 7 novembre 2000 (Disney, 2000). Dans leurs modèles de conventions fiscales, l'OCDE et

l'Organisation des Nations Unies proposent des taux maximaux de retenue à la source pour l'impôt sur les intérêts et les dividendes. Les avantages et les limites de l'imposition sur le revenu du capital à la source sont analysés par Zee (1998, p. 587 à 599).

H. Système international d'identification de tous les contribuables – personnes physiques et personnes morales – au moyen d'un code (Organisation des Nations Unies, 2000, p. 5)

13. Dans le document susmentionné, présenté lors de la réunion du groupe d'experts sur les stratégies visant à améliorer la mobilisation de ressources dans les pays en développement et les pays à économie en transition, il est en outre recommandé d'adopter un système international d'identification de tous les contribuables, personnes physiques ou personnes morales, au moyen d'un code. Ce code indiquerait la juridiction de résidence ou d'enregistrement du contribuable ainsi que toutes celles dans lesquelles il obtiendrait des revenus. L'administration fiscale des juridictions mentionnées dans le code numérique ne diffuserait pas l'identité du contribuable mais les différentes juridictions échangeaient les renseignements dont elles disposeraient sur les revenus du contribuable – dans certains cas automatiquement et dans d'autres sur demande. Voir également le rapport sur les travaux de la réunion (Organisation des Nations Unies, 2001 c), par. 16). L'OCDE a recommandé que les pays encouragent les non-résidents qui perçoivent un revenu à faire connaître à l'entité versant le revenu leur numéro d'identification fiscale dans leur pays de résidence, l'entité en question étant tenue de transmettre le numéro d'identification aux autorités fiscales du pays d'où émane le revenu (OCDE, 1997, 1997a; Perez-Navarro, 1999, p. 18 à 21).

I. Forum mondial sur l'impôt [OCDE, 2000 b]

14. Les 28 et 29 juin 2000, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a lancé l'idée d'un forum mondial sur l'impôt. Ce forum offre aux pays membres et aux pays non membres de l'OCDE un cadre dans lequel ils peuvent engager un dialogue sur leurs préoccupations et leurs intérêts communs et proposer des solutions. Le dialogue qui s'est développé s'est étendu à au moins 70 pays non membres et s'est déroulé dans différents cadres – réunions de haut niveau aussi bien que colloques régionaux sur des questions techniques. Différents domaines ont été abordés : imposition du commerce

été abordés : imposition du commerce électronique, échange d'informations, conventions fiscales, fixation de prix de cession interne et administration fiscale. La participation au forum se fait uniquement sur invitation. Le forum mondial complète le dialogue entre les pays membres de l'OCDE et d'autres pays avec des forums régionaux, notamment le Forum de coopération économique Asie-Pacifique et des organisations fiscales régionales.

J. Accords multilatéraux d'assistance mutuelle et d'échange d'informations [par exemple Conseil de l'Europe, 1989; Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux, 1999; Conseil « économie-finances » (ECOFIN), 2000; OCDE, 2000; Organisation des Nations Unies, 2001 a)]

15. Un certain nombre de propositions ont été faites en vue d'améliorer l'assistance mutuelle et l'échange d'informations entre les administrations fiscales :

a) L'OCDE et le Conseil de l'Europe disposent de la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (Conseil de l'Europe, 1989). OXFAM (Royaume-Uni) (2000, p. 18) a proposé que la Convention soit développée de manière à définir des normes minimales en matière de transparence et de divulgation de l'information par les entreprises et afin d'élargir les réseaux de coopération aux pays en développement;

b) L'Union européenne dispose d'un instrument analogue (Commission européenne, COM (1998) 295 final; Commission européenne, COM (2001) 260 final; Conseil des communautés européennes, 1977). Le Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne a proposé une directive sur l'imposition des revenus de l'épargne individuelle transfrontière. En vertu de cette directive, les 15 pays membres de l'Union européenne s'engagent à mettre en place d'ici à 2010 un système d'échange automatique d'informations sur les flux d'épargne. Cette directive a été approuvée par le Conseil européen (2000) et est inspirée de la réflexion menée par ECOFIN (2000). La proposition est explicitement tributaire de la signature d'accords bilatéraux avec des pays non membres de l'Union européenne;

c) En 1999, le Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux a approuvé un modèle

d'accord sur l'échange d'informations (Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux, 1999);

d) Les modèles de convention fiscale de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies sont remaniés en permanence de manière à renforcer l'assistance mutuelle et l'échange d'informations entre les pays;

e) En 2000, l'OCDE [2000a]) a publié un rapport sur les moyens d'améliorer l'accès à l'information bancaire, dans lequel sont énoncées des normes auxquelles tous les pays devraient aspirer.

16. Toutes les propositions ci-dessus visent à faciliter l'accès de l'administration fiscale à l'information et à mettre en place des mécanismes efficaces d'échange d'informations. Lors des auditions de la société civile tenues le 7 novembre 2000 au sujet du financement du développement, le Conseil international de l'action sociale a proposé d'imposer des obligations internationales plus strictes concernant la communication d'informations aux administrations fiscales et entre les administrations fiscales (Disney, 2000). On trouvera dans Tanzi et Zee (1999) un examen approfondi des accords bilatéraux et multilatéraux, et dans Tanzi et Zee (2001) un examen des avantages et des limites de l'échange d'informations en général.

K. Réseau fiscal mondial (Banque mondiale, FMI et OCDE, 2001)

17. Le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale examinent actuellement la possibilité de lancer un réseau fiscal mondial qui serait dirigé conjointement par les trois organisations plus, éventuellement, l'Organisation des Nations Unies. Ce réseau constituerait un premier pas vers un dialogue mondial sur la fiscalité. Il aurait essentiellement pour fonctions d'organiser régulièrement des réunions sur des questions d'intérêt commun, de superviser l'échange d'informations et de déterminer les questions dont devraient se saisir les organisations dirigeant le réseau et les organismes fiscaux régionaux. Tous les pays seraient invités à prendre part au réseau sans condition, de même que les organismes fiscaux régionaux et les banques régionales de développement.

18. Les principales fonctions du réseau seraient les suivantes :

a) Examiner les questions fiscales d'intérêt commun;

b) Mettre en commun des données d'expérience;

c) Mettre en évidence les meilleures pratiques;

d) Tenir à jour une base de données largement accessibles sur les activités présentes ou prévues d'assistance technique en matière de politique et d'administration fiscales.

Au bout de plusieurs années, des structures institutionnelles définitives au sein desquelles se tiendrait le dialogue mondial envisagé se mettraient en place et le rôle et les responsabilités du réseau seraient clairement définis.

19. Il a également été suggéré que tous les trois ou quatre ans un organe intergouvernemental, comme par exemple le Conseil économique et social, fasse le point des réalisations et examine le programme de travail du réseau afin qu'il puisse mieux définir son programme d'activités futur.

Références

Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth et autres organisations (2001). Post Montréal strategy: a proposal by the secretaries general heads of the cosponsoring organizations, Draft for discussion.

Conseil des communautés européennes : Directive du Conseil, du 19 décembre 1977, concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs (77/799/CEE). *Journal officiel des Communautés européennes*, No L 336/15 (27 décembre 1977).

Conseil de l'Europe (1989), Rapport explicatif sur la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Disney, Julian (2000). Outline of statement to the United Nations on financing for development, International Council on Social Welfare, Financing for development, hearings with civil society, New York, 7 novembre 2000, <<http://www.un.org/esa/ffd/NGO/1100HEAR/Panell1Statements.htm>>. Voir ainsi : Comments on the working paper prepared by the facilitator to the Preparatory Committee for Financing for Development at its third substantive session: mobilizing domestic financial resources for development, <<http://www.icsw.org/un-news/comments-working-paper.html>> (mai 2001).

- _____ (2001). Strengthening the Economic and Social Council, dans *Financing for Development: Proposals from Business and Civil Society* par Barry Herman, Federica Pietracci and Krishnan Sharma (eds.), Tokyo : Presses de l'Université des Nations Unies. À paraître.
- ECOFIN (2000). *2312e Réunion du Conseil*, 26-27 novembre, Press 453, No 13861/00.
- Commission européenne (COM (89) 60 final). Proposition de directive du Conseil concernant un système commun de retenue à la source sur les intérêts.
- _____ (COM (1998) 295 final). Proposition de directive du Conseil visant à garantir un minimum d'imposition effective sur les revenus de l'épargne sous forme d'intérêts.
- _____ (COM (2001) 260 final). La politique fiscale dans l'Union européenne : priorités pour les prochaines années, Communication de la Commission à l'intention du Conseil, du Parlement européen et du Conseil économique et social. Bruxelles : Commission des communautés européennes.
- Conseil européen (2000). Conclusions de la présidence, Conseil européen de Santa Maria da Feira, 19 et 20 juin 2000, SN 200/1/00.
- Centre interaméricain des administrations fiscales, Model Agreement on the Exchange of Tax Information, San Salvador, 3-6 mai 1999. Act of the administrative session.
- Mintz, Jack M. (1998). The role of allocation in a globalized corporate income tax, Document de travail du FMI, No WP/E.98/134, Washington : Fonds monétaire international.
- Norregaard, John et Owens, Jeffrey (1992). Taxing profits in a global economy, dans *L'Observateur de l'OCDE*, No 175 (avril-mai 1992), p. 35 à 38.
- Organisation de coopération et de développement économiques (1994). Tax information exchange between OECD member countries: a survey of current practices, Paris.
- _____ (1997). Proposals to monitor the implementation of the OECD recommendation on the use of tax identification numbers in an international context, DAF/FE/CFA/WP8(97)2, Paris.
- _____ (1997a). OECD approves recommendations to improve exchange of tax information, SG/COM/News (97) 23, (18 mars 1997).
- _____ (1998). Concurrence fiscale dommageable – un problème mondial, Paris.
- _____ (2000). Vers une coopération fiscale globale: progrès dans l'identification et l'élimination des pratiques fiscales dommageables. Rapport pour la Réunion du Conseil au niveau des ministres de 2000 et Recommandations du Comité des affaires fiscales, Paris.
- _____ (2000) *Modèle de Convention fiscale de l'OCDE*, Paris, septembre 2000.
- _____ (2000a) Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales, Paris.
- _____ (2000b) Forum mondial sur la fiscalité, Paris.
- OXFAM (RU) (2000) Tax havens: releasing the hidden billions for poverty eradication, dans *Briefing Paper* (juin 2000).
- Perez-Navarro, Grace L. (1999). Les frontières fiscales dans une économie mondialisée dans *L'Observateur de l'OCDE*, No 215 (janvier 1999).
- Tanzi, Vito (1995), *Taxation in an Integrating World*, Washington, D.C. : The Brookings Institution.
- _____ (1996), Globalization, tax competition and the future of tax systems, *Document de travail du FMI*, No. WP/96/141 (Washington, D.C. : Fonds monétaire international) (décembre 1996).
- _____ (1999), Is there a need for a world tax organization? dans *The Economics of Globalization: Policy Perspectives from Public Economics*, A. Razin et E. Sadka (éds.), New York, Cambridge University Press.
- _____ et Howell H. Zee (1999), Taxation in a borderless world: the role of information exchange. Dans *International Studies in Taxation: Law and Economics*, Gustaf Lindencrona, Sven-Olof Lodin et Bertil Wiman (éds.). Pays-Bas : Kluwer Law International. Également publié dans *Intertax*, vol. 28 (2000).
- _____ et Howell H. Zee (2001). Can information exchange be effective in taxing cross-border income flows?, dans *Festschrift Sven-Olof Lodin*, Pays-Bas : Kluwer Law International, à paraître.

Nations Unies (2000). Ressources destinées au développement social : mesures additionnelles et innovatrices, Groupe spécial d'experts des stratégies d'amélioration de la mobilisation des ressources dans les pays en développement et en transition, Montréal, 2 au 6 octobre 2000, ST/SG/2000/L.1 (28 septembre 2000).

Nations Unies (2000a). Commerce électronique : implementing the Ottawa taxation framework conditions. Groupe spécial d'experts des stratégies d'amélioration de mobilisation et ressources des pays en développement et en transition. Montréal, 2 au 6 octobre 2000, ST/SG/2000/L.11 (29 septembre 2000).

Nations Unies (2000b). Nouvelles initiatives de développement social. Résolution S-24/2 de l'Assemblée générale, 1er juillet 2000.

Nations Unies (2000c). Rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. A/AC.257/12 (18 décembre 2000).

Nations Unies (2000d). Rapport de la Réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement dans la région Asie-Pacifique, Jakarta, 2 au 5 août 2000, A/AC.257/13 (19 décembre 2000).

Nations Unies (2001). Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement, A/55/1000 (26 juin 2001).

Nations Unies (2001a). Modèle de Convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, Numéro de vente : F.01.XVI.2.

Nations Unies (2001b). Groupe spécial d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale (juillet 2001).

Nations Unies (2001c). Rapport du Groupe spécial d'experts sur les stratégies d'amélioration de la mobilisation des ressources dans les pays en développement et en transition, Montréal, 2 au 6 octobre 2000, à paraître.

Banque Mondiale/FMI/OCDE (2001). Global tax network. À paraître.

Zee, Howell H. (1998). Taxation of financial capital in a globalized environment: the role of withholding

taxes. Dans *National Tax Journal*, vol. 51, No 3 (septembre 1998).

Annexe

Organisations internationales offrant une tribune à des discussions intergouvernementales sur la fiscalité^a

<i>Organisation</i>	<i>Pays participants</i>	<i>Nombre de réunions par an</i>	<i>Effectifs travaillant à plein temps sur la fiscalité^b</i>	<i>Principal domaine étudié</i>	<i>Méthodes de travail</i>	<i>Participants habituels</i>
A. Organisations intergouvernementales internationales						
Organisation mondiale du commerce	142; plus de 30 candidats	3 ^c	0	Questions fiscales liées aux échanges et aux investissements; essentiellement impôts indirects	Négociations intergouvernementales	Experts en matière d'investissements et d'échanges
Nations Unies (Conseil économique et social)	189 (54)	1-3	2, plus consultants	Traités fiscaux, détermination des prix de transfert, revenus financiers, paradis fiscaux, commerce électronique	Négociations intergouvernementales : modèles, directives et publications	Essentiellement des négociateurs de traités
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	191	1	1/2 homme/mois plus consultants	Détermination des prix de transfert (aspects comptables), investissement étranger direct, incitations fiscales	Négociations intergouvernementales, normes comptables	Experts en matière de comptabilité et de mesures incitatives
Fonds monétaire international	183	Variable	47 en 2000 (consultants compris)	Politique et administration fiscales	Consultations bilatérales et assistance technique	Responsables de l'économie politique et administrateurs fiscaux
Banque mondiale	183	Variable	Une huitaine, plus consultants	Politique et administration fiscales	Assistance technique bilatérale sur demande	Responsables de la politique fiscale et administrateurs fiscaux
Organisation mondiale des douanes	151	Jusqu'à 10	18	Questions douanières	Négociations intergouvernementales : modèles, meilleures pratiques et normes	Fonctionnaires des douanes

<i>Organisation</i>	<i>Pays participants</i>	<i>Nombre de réunions par an</i>	<i>Effectifs travaillant à plein temps sur la fiscalité^b</i>	<i>Principal domaine étudié</i>	<i>Méthodes de travail</i>	<i>Participants habituels</i>
Organisation de coopération et de développement économiques	30 pays membres, plus réseau de 70 économies non membres	120	30, plus consultants	Questions internationales et nationales connexes, impôts directs et indirects, politique et administration fiscales	Négociations intergouvernementales : modèles, orientations, meilleures pratiques	Responsables de la politique fiscale et administrateurs fiscaux
Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth	47	3 (?)	1, plus consultants	Administration des impôts directs et certaines questions de base	Conférences et activités de formation	Administrateurs fiscaux
B. Organisations intergouvernementales régionales						
Centre interaméricain des administrations fiscales	34 (dont 4 membres non américains et 1 membre associé non américain)	6	11, plus consultants	Administration fiscale, impôts directs et indirects	Conférences, assistance technique, groupes de travail sur les meilleures pratiques	Administrateurs fiscaux
Conseil de coopération économique Afrique-Asie	21	1	0	Droit douanier et droit d'accise	Négociations intergouvernementales. Conférence annuelle	Responsables de la politique fiscale
Union européenne	15	30-40	60 plus	Impôts indirects mais de plus en plus impôts directs. Essentiellement au plan international	Directives, conventions, réglementations de l'Union européenne	Administrateurs fiscaux et responsables de la politique fiscale
Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales	27	1	1	Administration fiscale et certaines questions de fond dans les pays francophones	Conférences et formation	Administrateurs fiscaux
Organisation intra-européenne des administrations fiscales	15	6	1	Administration fiscale dans les pays en transition	Conférences et assistance technique	Administrateurs fiscaux
C. Groupes intergouvernementaux						
Pacific Association of Tax Administrators	4	2	0	Administration fiscale, nationale et internationale. Essentiellement impôts directs	Discussions intergouvernementales informelles	Administrateurs fiscaux
Study Group on Asian Tax Administration and Research	12	2	0	Administration fiscale et certaines questions de fond	Discussions intergouvernementales informelles	Administrateurs fiscaux

<i>Organisation</i>	<i>Pays participants</i>	<i>Nombre de réunions par an</i>	<i>Effectifs travaillant à plein temps sur la fiscalité^b</i>	<i>Principal domaine étudié</i>	<i>Méthodes de travail</i>	<i>Participants habituels</i>
Groupe nordique	5	3	0	Administration et politique fiscales. Essentiellement au plan international	Discussions intergouvernementales informelles	Administrateurs et responsables fiscaux
Caribbean Organization of Tax Administrators	15			Administration fiscale	Formation, recherche, diffusion d'informations et assistance technique	Administrateurs fiscaux et responsables de la politique fiscale
D. Organisations non gouvernementales						
Bureau international de la documentation fiscale	–	–	40	Fiscalité internationale et nationale	Recherche, diffusion d'informations	Participation généralement non gouvernementale
Association fiscale internationale	–	–	1	Questions fiscales internationales	Recherche, diffusion d'informations	Participation gouvernementale et non gouvernementale

^a Non comprises des organisations comme la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, qui sont essentiellement engagées dans l'assistance technique régionale.

^b Nombre de spécialistes travaillant à plein temps sur la fiscalité.

^c D'un groupe subsidiaire.